

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Projet d'aménagement du cours de Verdun (entre le cours Xavier
Arnozan et de la place Tourny), place Tourny et du cours Clémenceau -
Dossier définitif du projet - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte de la concertation

Dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement, 2012-2014, concernant la commune de Bordeaux, le Conseil de communauté a arrêté le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement du cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), de la place Tourny, du cours Clémenceau, de la rue du Docteur Nancel Pénard, du cours d'Albret, de la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'eau et le cours d'Albret) et de la place du Colonel Raynal, d'une longueur totale de 2 kilomètres, par délibération n°2013/0602 en date du 27 septembre 2013.

Cette concertation publique s'est déroulée du 27 juin 2011 au 19 juillet 2013 inclus.

L'analyse des contributions permet de relever que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause.

La temporalité d'exécution et la planification des projets sont différentes :

- Verdun / Tourny / Clemenceau est lié au projet de la Ligne D du tramway par rapport à l'aménagement de la place Tourny (tranche ferme du marché de maîtrise d'oeuvre à conclure),
- Bonnier / Raynal dépend de la livraison de la Cité Municipale,
- Nancel Pénard / Albret à ce jour l'étude préliminaire n'a pas été faite,

ce qui conditionne le découpage en plusieurs tronçons du projet mis à la concertation.

La Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser un aménagement qualitatif du cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), de la Place Tourny et du Cours Clémenceau, intégrant des couloirs de bus afin d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau TBC.

A l'issue de cette concertation, il est proposé d'arrêter le dossier définitif de ce projet d'aménagement dans sa nature et ses caractéristiques essentielles et le tenir à la disposition du public.

2 – Présentation du dossier définitif du projet

Le projet d'aménagement de voirie se situe sur la commune de Bordeaux.

La longueur de ce projet de voirie est de 950 mètres décomposés en trois secteurs.

Il convient donc de réaliser un aménagement du cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny) (tranche conditionnelle 1 du marché de maîtrise d'oeuvre à conclure), de la place Tourny (tranche ferme du marché de maîtrise d'oeuvre à conclure) et du cours Clémenceau (tranche conditionnelle 2 du marché de maîtrise d'oeuvre à conclure) par une rénovation générale et la création de couloirs de bus afin d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau TBC.

Sur la place Tourny, s'insère la plateforme tramway en voie double de la ligne D.

Le profil en travers proposé sur les cours consiste en :

- o une chaussée avec un file de circulation par sens,
- o deux couloirs bus en latéral,
- o deux bandes de stationnement longitudinal,
- o deux trottoirs élargis,
- o des aménagements cyclables continus.

3 – Eléments financiers

L'enveloppe prévisionnelle des travaux telle que définie au programme s'élève à 10 777 800 € hors taxe (valeur octobre 2012).

Le coût global de cette opération est estimé, en valeur janvier 2013 à 12 500 000 € hors taxe, comprenant l'enveloppe prévisionnelle des travaux relevant du programme de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement, les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, les travaux complémentaires notamment la gestion trafic et de signalisation des espaces circulés.

Ce coût global est assorti d'un taux de tolérance prévisionnel de $\pm 15\%$ associé à ce stade d'études.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération suivante :

Le conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme notamment l'article L.300-2,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération n°2013/0602 en date du 27/ 09/2013 approuvant le bilan de la concertation publique,

VU le dossier définitif du projet ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'opportunité du projet n'est pas remise en cause par le résultat de la concertation et que la nature et les caractéristiques essentielles du projet constituent les meilleures réponses aux objectifs attendus tant en terme de rénovation générale que d'amélioration de la vitesse commerciale et de la régularité des transports publics urbains ;

DECIDE

Article 1 : D'arrêter, suite à la concertation, le dossier définitif du projet d'aménagement de voirie concernant le cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), la place Tourny et le cours Clémenceau, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le document annexé.

Article 2 : De tenir à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Communauté urbaine de Bordeaux, le dossier définitif du projet, à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacement, service maîtrise d'ouvrage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 20 NOVEMBRE 2013

M. ALAIN DAVID